

08 octobre 09

Liancourt et ses

www.lebonhomme-picard.fr

Liancourtois

Patrimoine environnemental

Le marais de Sacy s'ouvre au grand public

Impliqué dans la préservation de cet espace naturel sensible, le Conseil général souhaite en faire un lieu de tourisme vert.

Un site exceptionnel». André Vantomme, 1er vice-président du Conseil général, ne tarit pas d'éloge lorsqu'il s'agit de citer en exemple la richesse environnementale du marais de Sacy. Ancienne zone d'exploitation de la tourbe, ce marais est reconnu comme un site d'intérêts faunistique et floristique majeurs (26 espèces inventoriées et considérées comme remarquables en Picardie). D'où la volonté du Département d'en faire «un modèle de gestion des espaces naturels sensibles (ENS) de l'Oise».

Cette ambition, le Département la conduit en deux temps: à travers une politique d'acquisition foncière et d'aménagement (le Département est propriétaire de 245 hectares de marais acquis entre 2002 et 2005), et par le biais d'une valorisation du site.

Chemins et tour d'observation

Par valorisation, le Département entend ouverture au grand public. C'est ce qu'a annoncé André Vantomme, vendredi 2 octobre, lors d'une journée d'étude et de ré-



André Vantomme a présenté les grands axes du projet de valorisation du site.

flexion sur le marais de Sacy. «A partir du moment où on a dit que c'était un site exceptionnel, la tentation pour certains aurait été de dire que seuls les spécialistes peuvent y aller. Ce n'est pas notre conception des choses, insiste le vice-président du Conseil général. Nous avons souhaité à la fois préserver ce marais mais aussi permettre à nos concitoyens de découvrir ici tout son charme, tout son inté-

rêt».

Plusieurs projets vont être menés dans ce sens: la création d'une maison départementale de l'environnement (lieu d'accueil du public et d'échange sur la politique environnementale du département) bâti selon les normes Haute qualité environnementale (HQE) ou encore la mise en place de 3,5 km de cheminements et d'aména-

gements (tour, palissade) devant permettre l'observation de la faune et de la flore sans nuire à cet environnement aussi fragile qu'exceptionnel.

Il faudra toutefois faire preuve de patience avant de pouvoir arpenter ces chemins, l'ouverture du site au grand public ne devant pas devenir effective avant 2013.

F.C.